



REPUBLICUE DU NIGER
MINISTERE DE LA PROMOTION DE LA FEMME
ET DE LA PROTECTION DE L'ENFANT

ALLOCUTION PRONONCEE PAR
MONSIEUR HAMIDOU GARBA MAMA
SECRETAIRE GENERAL DU MINISTERE DE LA PROMOTION
DE LA FEMME ET DE LA PROTECTION DE L'ENFANT
A L'OCCASION DE LA 54ème SESSION DE
LA COMMISSION DE LA CONDITION DE LA FEMME

MARS 2010

Monsieur le Président :

Je voudrais tout d'abord vous exprimer nos vives félicitations à l'occasion de votre élection à la présidence de cette 54^{ème} session de la Commission de la condition de la femme. La délégation du Niger que j'ai l'honneur de conduire, ne doutant que vous me donnerez toutes les facilités nécessaires pour assurer cette session comme il nous a été demandé. Je vous remercie de l'accès que vous nous avez donné à la plateforme de Beijing. Le Niger s'est très tôt doté de structures lui permettant de promouvoir la femme et de faire de la place en ce qui concerne le genre dans tous les secteurs de développement du pays, une priorité.

A ce sujet, il convient de signaler que, dès l'instauration de la Commission de la plateforme de Beijing, le Niger s'est très tôt doté de structures lui permettant de promouvoir la femme et de faire de la place en ce qui concerne le genre dans tous les secteurs de développement du pays, une priorité.

C'est ainsi qu'il a été créé un Ministère de la Promotion de la Condition de la Protection de l'Enfant en vue d'approfondir les préoccupations des femmes et de leur trouver des solutions appropriées.

Ensuite, il a été mis en place au sein de ce Ministère deux projets : Initiatives genre au Niger appuyé principalement par l'UNFPA et l'Afrique du Sud et le Réseau de l'Equité en Matière de Genre fondé par le Parlement Africain de Développement. Ces deux projets ont élaboré et mis en œuvre plusieurs stratégies de sensibilisation et de formation ayant permis de mettre en place une Politique Nationale de Genre en juillet 2000.

La mise en œuvre de cette politique a été confiée au Ministère de la Promotion de la Femme et de la Protection de l'Enfant qui travaille de concert avec l'Institut National de la Statistique en vue de procéder à l'analyse des politiques sectorielles dans le domaine de la dimension genre.

Aussi, faudrait-il signaler que les activités de sensibilisation menées par le Gouvernement nigérien dans les collectivités autorisent une meilleure reconnaissance des droits de la femme.

Le résultat de toutes ces démarches est qu'en 2000, le Gouvernement a concédé la révision de la coutume de mariage. Celle-ci prendrait en charge les droits reconnus à la femme, tout en préservant le coutumier que moderne. La mise en œuvre de ce document n'a pas rencontré de nul succès dans les régions où sont viciques les coutumes d'origine indigène, filles et de garantir un plein épanouissement de la femme nigérienne.

Pour ce qui est de l'autonomisation de la femme, le Niger a mis en œuvre plusieurs politiques et stratégies en vue de réduire la vulnérabilité de la femme tant dans le domaine économique que social notamment de l'emploi et de l'éducation de la jeune fille.

Cependant, il a été constaté que le premier combat de la femme est celui de l'allégement des tâches domestiques des femmes. En effet, la femme nigérienne travaille environ 17 heures par jour. Ainsi il y a lieu de se poser des questions sur le temps qui lui reste pour être épanouiee pour s'adonner aux activités génératrices de revenus, pour s'occuper de sa santé et de l'éducation de ses enfants. Autant de questions qu'il ne peut trouver de réponses dans les structures domestiques de la femme nigériane qui, parmi d'autres, n'ont pas les infrastructures hydrauliques, sanitaires et éducatives telles qu'il le nécessite à l'allégement de la tâche tels que les moulins à grain, les batteuses et les déchiqueteuses....

Monsieur le Président,

Je voudrais également signaler que le Niger dispose depuis Novembre 2009 d'un document portant sur l'~~analyse de la situation de l'enfant et de l'enfant~~, financé par l'UNICEF, visant à élaborer une carte de vulnérabilités de la femme, en vue de réorienter les interventions du Gouvernement et des partenaires techniques et financiers.

Monsieur le Président, ~~notre pays, pour marquer ces réalisations à l'égalité des sexes, a, en plus de la loi sur la quota qui existait depuis 2000, les deux dernières années, mis en place un quota minimum d'un cadre de dépenses à moyen terme, qui permettrait de prendre en compte le sexe et qui permettrait de mieux anticiper le budget à l'horizon 2015.~~

Aussi, le Niger sollicite l'aide internationale des partenaires techniques et financiers afin qu'ils contribuent à l'accompagnement de la mise en œuvre de ces politiques ambitieuses, qui participent de nos efforts vers l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement.

Enfin, je voudrais, Monsieur le Président, assister aux dédications qui m'ont précédées pour présenter les sincères condoléances du gouvernement et du peuple nigérian aux peuples haïtiens et cubains, si durément affaiblis par ces séismes qui ont fait de nombreuses victimes.

Nous sommes convaincus que nous pourrons surmonter cette épreuve difficile pour contribuer comme par le passé, à la paix, à la coopération d'amitié, et de développement à même d'avancer la promotion des femmes partout dans le monde.

Je vous remercie.